



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 66/18

### Objet

Approbation de la liste des actionnaires de la SPL « Agence Economique Régionale »

### Secrétaire de séance

Daniel BERNARDIN

### Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-REPUBLICQUE

Conseil Communautaire  
19 juin 2018  
Dole – 18h30

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 57  
Nombre de procurations : 17  
Nombre de votants : 74  
Date de la convocation : 13 juin 2018  
Date de publication : 27 juin 2018

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux, JC Robert, R. Pouthier suppléé par M. Myotte-Duquet, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, JP Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, S. Hédin, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, E. Schlegel, S. Calinon, JL Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, JM. Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

**Délégués absents ayant donné procuration :** JL Bouchard à JP Fichère, G. Soldavini à J. Dayet, A. Albertini à M. Giniès, M. Berthaud à N. Jeannet, JP Cuinet à S. Champanhet, JM Sermier à P. Jobez, D. Germond à JB Gagnoux, J. Gruet à F. Dray, P. Jaboviste à I. Mangin, S. Kayi à JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton à J. Péchinot, P. Roche à S. Marchand, I. Voutquenne à C. Demortier, JC Wambst à T. Druet, C. François à B. Chevaux, M. Boué à JM Daubigney, J. Drouhain à C. Hanrard.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :** JM Mignot, P. Verne, C. Crétet, A. Hamdaoui, H. Prat, D. Chevalier, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriat, R. Curly.

La SPL Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté dans laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Dole détient une action, est issue du rapprochement de l'association ARDIE BOURGOGNE et de la SPL ARD FRANCHE -COMTÉ intervenu le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

La Région Bourgogne Franche-Comté, qui est l'actionnaire majoritaire de la SPL AER BFC, a proposé aux établissements publics de coopération intercommunale du territoire de participer à la construction de la nouvelle agence économique régionale en les intégrant au capital de la société ainsi qu'à sa gouvernance.

La SPL AER BFC proposera à son assemblée générale extraordinaire prévue le 26 septembre 2018 d'augmenter son capital social de 750.000 euros, pour le porter de 250.000 euros à 1.000.000 euros, par l'émission de 150 actions nouvelles, de 5.000 euros chacune, à libérer en numéraire ou par compensation.

La Région Bourgogne Franche-Comté s'est proposée, lors de l'assemblée plénière du 30 mars 2018, de souscrire intégralement à cette augmentation de capital, et de procéder ensuite à la cession de tout ou partie des nouvelles actions créées au profit des établissements publics de coopération intercommunale, qui auront manifesté le souhait d'être actionnaires de la SPL AER BFC et qui auront été préalablement agréés par son Conseil d'administration.

Par délibération du n°GD39/18 du 15 mars 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, a approuvé en tant que membre l'augmentation de capital social, la suppression du droit

préférentiel de souscription et le projet des statuts de la SPL Agence Économique Régionale de Bourgogne Franche-Comté créée le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

A la suite de cette délibération et de l'entrée au capital de nouveaux membres, il est demandé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de valider la nouvelle liste des actionnaires de la SPL, annexée à la présente.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1521-1 et suivants, L 1524-1, et L 1531-1 ;

VU le Code de Commerce, notamment le livre II ;

Vu les délibérations n°GD145/12 du 20 décembre 2012, n°GD55/17 du 26 juin 2017 et n°GD39/18 du 15 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des actionnaires de la SPL AER Bourgogne Franche-Comté, annexée à la présente, sous réserve que leur conseil communautaire se prononce favorablement sur leur entrée dans le capital de la SPL AER BFC,

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE, représentante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de la SPL AER BFC, à l'effet de voter, réaliser et formaliser l'agrément des nouveaux actionnaires en respect des statuts, signer tous actes, effectuer toutes formalités requises par la loi et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de la mener à bonne fin.

Fait à Dole,  
Le 19 juin 2018  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Principale
- Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté
- Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté